



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 19/09/2011

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :
le 13/09/2011

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 26/09/2011

**MOTION POUR LA PÉRENNISATION DU PLAN
EUROPÉEN D'AIDE AUX DÉMUNIS**

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - M. Emmanuel GROLLEAU - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD

Secrétaire de séance : M. Michel GENDREAU

Excusés ayant donné pouvoir :

- Delphine PAGE donne pouvoir à Patrick DELAUNAY
- Pilar BAUDIN donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL
- Annie COUTUREAU donne pouvoir à Geneviève GAILLARD
- Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à Jacqueline LEFEBVRE

SECRETARIAT GENERAL

**MOTION POUR LA PÉRENNISATION DU PLAN EUROPÉEN D'AIDE
AUX DÉMUNIS**

Madame le Maire expose :

Mesdames, Messieurs,

Au mois d'avril 2011, la justice européenne a estimé que l'achat de produits alimentaires sur les marchés grâce à des subventions de l'Union Européenne, pour les redistribuer aux Organisations Non Gouvernementales, était illégal. En cause, le règlement interne du Programme Européen d'Aide aux plus Démunis, selon lequel l'approvisionnement ne peut provenir que des surplus et stocks de l'UE.

La Commission européenne a donc annoncé que l'aide alimentaire serait divisée par quatre passant de 500 à 113 millions d'euros dès 2012.

Le PEAD, mis en place en 1987, prévoit un financement grâce aux stocks de la Politique Agricole Commune. A l'époque, l'agriculture européenne était largement excédentaire, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. C'est pourquoi, en cas de tensions sur les stocks, des produits sont achetés sur les marchés pour être ensuite donnés aux ONG. C'est cette possibilité qui vient d'être interdite par la Cour de Justice Européenne.

Les ravages sociaux provoqués par la crise financière dans toute l'Europe, qui entraînent une hausse incessante du nombre de personnes en situation de précarité, rend cette décision clairement inadmissible.

En Europe, 43 millions de personnes sont menacées de pauvreté alimentaire, et 16% de la population européenne vit sous le seuil de pauvreté.

En France, 4 millions de personnes bénéficient d'une aide alimentaire. Suite à cette décision, la part du PEAD allouée à la France sera amputée de 80% chutant de 72 à 15 millions d'euros. Cela s'avère catastrophique dans un contexte où l'accès à l'alimentation, y compris en Europe, devient un véritable enjeu de civilisation. Nous assistons à une diversification des profils bénéficiaires de l'aide alimentaire. Ce n'est plus simplement une frange marginale de la société qui est concernée, mais également de plus en plus de jeunes, d'étudiants, de personnes âgées, et de travailleurs pauvres dont le salaire ne suffit plus ni à se loger ni à se nourrir.

Niort n'échappe pas à ce constat dramatique puisque 11 000 personnes y vivent sous le seuil de pauvreté, soit près de 20% des habitants. 7000 personnes sont aidées chaque année par la banque alimentaire des Deux-Sèvres. Chacune des cinq associations distributrices d'aide alimentaire (Restos du Cœur, Secours Populaire, Croix Rouge, Secours Catholique, FJT Escale) apportent, en moyenne annuelle, une aide à plus de 400 familles. Au final, depuis le début de la crise nous avons assisté à une augmentation des demandes d'aides alimentaires de l'ordre de 20%, ainsi qu'une multiplication des demandes d'urgence.

Cette situation appelle une mobilisation du Conseil municipal, pour soutenir le travail et l'aide précieuse apportée par les associations humanitaires de notre territoire ainsi que pour affirmer une position claire face à la croissance de la précarisation alimentaire.

Le Conseil municipal joint sa voix à celles des associations distributrices d'aide alimentaire pour demander aux autorités Françaises et Européennes d'agir pour :

- le maintien durable du PEAD dans la Politique Agricole Commune pour combattre la faim et la malnutrition en Europe, notamment en constituant des stocks publics de sécurité alimentaire ;

- l'arrêt de la spéculation sur les matières premières alimentaires (blé, riz, lait, sucre, etc....) et le rétablissement des outils d'intervention et de régulation publiques ;
- le droit à une alimentation de qualité pour tous, pour la réorientation des systèmes de production vers une agriculture durable.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Madame le Maire de Niort,
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD